

Conditions générales de vente et de livraison, conditions de garantie

(Les conditions générales actuellement en vigueur sont disponibles sur Internet).



1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales sont applicables aux livraisons et prestations de services de BELIMO Belgium srl (ci-après dénommée «BELIMO») fournies au client. Lorsque le client demande une livraison ou une prestation à l'étranger, le contrat est conclu avec la succursale locale de BELIMO à l'étranger, ou avec la succursale de BELIMO spécifiée dans la confirmation de commande. Dans ce cas, ce sont les conditions générales de la succursale BELIMO spécifiée dans la confirmation de commande qui seront applicables.

Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion aux Conditions Générales de Ventes ci-après, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions d'achats s'il en est.

Si notre livraison est accompagnée par des programmes de compilation (software) et des documents annexes, le contrat de licence contient les termes correspondants. Cependant les présentes conditions générales de BELIMO sont subsidiairement applicables.

2. Conclusion du contrat

Le contrat est considéré comme établi à la réception d'une confirmation de commande par le client ou, en l'absence d'une telle confirmation, à la répartition des produits commandés par BELIMO. Tous les catalogues, brochures et publications sur Internet sont considérés comme une invitation à une offre et ne sont pas contraignants pour BELIMO.

Les modifications ou les ajouts aux présentes conditions générales ou au contrat ne sont pas valables sans l'approbation écrite de BELIMO. Les commandes qui s'écartent des spécifications publiées par BELIMO ou qui contiennent des ajouts ou des modifications apportées par le client ne sont valables que si elles ont été expressément approuvées par BELIMO avec une confirmation de commande écrite.

3. Annulation du contrat

Les commandes de produits standards (produits catalogue) pourront être annulées si Belimo a reçu un bon d'annulation avant que les produits n'aient déjà fait l'objet d'une procédure d'expédition. Les commandes des produits clients (labellisés, etc.) pourront être annulées seulement dans les 4 heures suivant la réception de la commande par Belimo.

Dans ce cas, des frais administratifs de 10% du montant total net seront facturés au client. Dans le cas de produits configurés spécialement, des frais de 20% du montant total net seront facturés.

4. Prix

Sauf indication spécifique hors des présentes Conditions Générales, tous les prix sont indiqués nets, hors taxe. Un minimum de facturation de 250 Euros Nets hors taxe est requis (hors coût de transport). Pour toute commande inférieure à 250€ un cout administratif pourra être facturé.

Seuls les coûts d'emballage standard de BELIMO sont compris dans le prix.

Tous les autres coûts, comme le transport, l'assurance transport, la TVA, les frais de douane et tous les autres coûts soutenus pour l'importation, l'exportation ou les autres approbations nécessaires, seront totalement à la charge de l'acheteur.

Le prix net ne comprend pas les services supplémentaires fournis par BELIMO, tels que l'installation, la mise en service, l'élaboration de schémas, etc. BELIMO se réserve le droit de modifier les prix à tout moment jusqu'à la conclusion du contrat.

5. Conditions de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sauf si leur nature engageante a été expressément prévue par écrit. Les délais de livraison et les dates essentielles qui ont été acceptés par écrit seront respectés dès lors que les produits seront mis à disposition dans l'entrepôt de distribution avant que les dates correspondantes ne soient passées.

L'acheteur est tenu de se protéger contre tout dommage résultant d'un retard de livraison.

Sauf indication différente sur la confirmation de commande, les marchandises seront livrées selon Incoterms® 2020 DAP Goods recipient (DAP = Delivered At Place, delivery address ship-to-party)

BELIMO se réserve le droit de ne pas livrer les produits commandés s'ils sont indisponibles ; dans ce cas, BELIMO notifiera immédiatement au client leur indisponibilité et, si nécessaire, remboursera tous les paiements déjà effectués.

6. Conditions de paiement

Les factures de BELIMO doivent être payées en totalité dans un délai de 30 jours date de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt calculé à raison de 16% l'an sera dû de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance ainsi qu'une indemnité forfaitaire égale à 20% du montant de la facture, sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 125 euro. En cas de résiliation et/ou de désistement du contrat à charge du client, il nous sera dû des dommages et intérêts forfaitaires égaux à 30% du prix de vente total. Nous pourrions demander une indemnité supérieure si le dommage est supérieur à 30%.

La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette. Nous conservons la pleine propriété des marchandises livrées jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires. Le client s'engage à nous avertir immédiatement, à la première notification, et ce sous peine de dommages et intérêts, de toute saisie qui serait pratiquée.

Si le client ne respecte pas les conditions de paiement, BELIMO se réserve le droit d'annuler les livraisons ultérieures. Le client s'interdit d'invoquer une contestation quelconque pour différer ou reporter le paiement des factures non contestées.

7. Utilisation et installation des produits BELIMO

Les produits BELIMO ne peuvent être installés que par un personnel qualifié.

Les produits BELIMO doivent être utilisés et entretenus conformément aux spécifications des fiches techniques et d'installation en vigueur au moment où ils ont été commandés. L'utilisation des services Internet sur le Cloud de BELIMO est régie par les "Conditions d'utilisation des services Internet sur le Cloud de BELIMO" dans leur version actuellement en vigueur.

8. Spécifications

Sauf stipulation différente, les informations publiées par BELIMO sous forme de texte ou d'image (par ex : illustrations ou dessins), dans des catalogues, des brochures, des sites web, des fiches techniques et des instructions de montage ou autres publications définissent, de manière décisive, les caractéristiques spécifiques des biens livrés par BELIMO et leurs possibilités d'application et ne représentent aucune garantie en matière de durabilité ou de caractéristiques spécifiques.

Les caractéristiques spécifiques des produits livrés peuvent différer de celles des images ou échantillons en ce qui concerne le matériau, la couleur ou la forme. BELIMO n'assume aucune responsabilité pour la réalisation ou l'adaptation de produits dans un but particulier.

Les spécifications communiquées par BELIMO sont juste destinées à servir de ligne directrice.

BELIMO se réserve le droit de modifier les spécifications de produit communiquées ou de livrer d'autres produits d'une valeur égale auprès de fournisseurs tiers à la place des produits commandés.

9. Propriété des produits

Tous les produits BELIMO livrés à l'acheteur demeurent la propriété de BELIMO jusqu'au paiement complet de leurs prix et accessoires.

10. Cession des risques

Les bénéfices et les risques relatifs aux produits achetés sont transmis au client lors de la transmission des produits en possession du transporteur lors de leur remise au client selon Incoterms® 2020.

11. Reprise de produits

BELIMO pourra, sous réserve d'accord préalable, racheter les produits catalogue (produits standards) sous les conditions suivantes : que les produits soient toujours dans la gamme, dans leur état d'origine, que la date de fabrication soit inférieure à 6 mois, non utilisés, et emballés dans leur emballage d'origine lors du retour. BELIMO n'a aucune obligation de reprise.

La reprise des produits spécifiques (labellisés, etc.), de produits configurés à la demande du client ou de la gamme Openline est exclue.

Le matériel devra être retourné aux frais du client avec un numéro RMA, qui est disponible via le service de vente BELIMO.

Après accord sur le principe de l'avoir, des frais d'au moins 20% des prix nets catalogue seront déduits. Le remboursement de l'avoir en cash est exclu et pourra uniquement être crédité sur des commandes à venir.

12. Devoir de contrôle

Le client devra examiner tous les produits pour vérifier leurs défauts directement dès réception.

Toute les défauts ou réclamation concernant les marchandises fournies, doit nous parvenir dans les cinq jours de réception, en se référant au numéro de facture ou, à défaut, de la note d'envoi. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Dans le cas contraire, le produit sera supposé approuvé.

Tous les éventuels vices cachés devront être indiqués par écrit immédiatement après leur découverte.

13. Garantie

BELIMO garantit que les produits livrés respectent les spécifications qui sont explicitement énumérées dans les fiches techniques correspondantes. Les produits Belimo sont garantis contre les vices cachés dans les conditions prévues par la Loi.

Aucune garantie n'est apportée en particulier pour les dommages résultant ou partiellement causés par le client ou par des tiers agissant dans le cadre de responsabilité du client lorsque :

- Les produits sont utilisés dans des secteurs qui ne sont pas spécifiés dans les fiches techniques et de montage, en particulier dans les avions et tout autre moyen de transport aérien
- Les produits sont utilisés sans respecter les lois, règlements officiels ou les instructions de BELIMO (en particulier concernant l'installation, la mise en service, les règles de fonctionnement et les informations sur les fiches techniques et de montage)
- Les produits sont utilisés dans des conditions spéciales, en particulier sous l'influence continue de produits chimiques, gaz ou liquides ou en dehors des paramètres ou conditions de fonctionnement autorisés

Conditions générales de vente et de livraison, conditions de garantie

(Les conditions générales actuellement en vigueur sont disponibles sur Internet).



- d) Les produits sont assemblés, traités ou installés de façon incorrecte ou négligente ou sans respecter les règles de l'art ou ne sont pas utilisés ou installés par un personnel qualifié
- e) Les produits sont modifiés ou réparés sans l'approbation écrite préalable de BELIMO
- f) Les produits se détériorent du fait d'une utilisation inappropriée ou inadaptée ou d'une contrainte excessive
- g) Les produits sont stockés de façon inadaptée
- h) Le client ou les tiers sont responsables des dommages.

Les limites de garantie pour les produits Openline font l'objet d'un contrat spécifique. Le client est responsable des actions ou omissions de ses sous-traitants comme s'il s'agissait de ses propres actions.

Pour les produits fabriqués par BELIMO, la période de garantie est de cinq ans à dater de la fabrication.

La période de garantie pour les produits qui n'ont pas été fabriqués par BELIMO (produits commerciaux) est de 1 an. Les produits commerciaux sont ceux qui sont désignés comme tels par le nom et/ou le logo de son fabricant. La période de garantie pour les produits commerciaux est en règle générale d'un an à compter de la date de la livraison.

Le client s'engage à prendre toutes les mesures adaptées pour minimiser les dommages. Si un rapport convenable a été réalisé conformément à la Section 12 ci-dessus, BELIMO pourra selon les cas; soit remplacer les produits défectueux par des produits similaires ou équivalents, soit les réparer ou les faire réparer par un tiers à ses frais; soit remettre au client une note de crédit d'un montant correspondant au prix net payé pour le produit défectueux.

Tous les frais supplémentaires dans le cadre du remplacement, tels que les frais de transport, etc., resteront intégralement à la charge du client. La période de garantie ne se prolongera pas à partir du remplacement des produits.

BELIMO pourra demander au client le remplacement de produits défectueux ou des parties de produits dans un système afin d'éviter tout dommage, moyennant quoi les frais raisonnables engagés par le client dans ce contexte pourront être remboursés s'ils ont été préalablement approuvés par BELIMO.

14. Limitation de responsabilité

La responsabilité de BELIMO est strictement limitée, aux termes de la Section 13. Toutes les autres réclamations du client envers BELIMO, indépendamment de toute base légale, y compris, sans y être limité, la réduction de prix ou l'annulation, sont expressément exclues aux présentes.

Le client n'aura droit à aucune indemnisation pour les dommages qui ne surviendraient pas des produits eux-mêmes. En particulier, BELIMO n'accepte aucune responsabilité pour les coûts afférents à la détermination des causes du dommage, aux rapports d'expertise ou aux dommages indirects ou consécutifs de toute sorte, tels que la privation de jouissance, les temps d'arrêt, les manques à gagner, les retours etc., pour les erreurs de données, en particulier dans le cas de produits ayant une fonction de mesure et pour les dommages causés par des mesures de rappel, à moins qu'ils n'aient été causés par Belimo intentionnellement en raison de négligence grave.

La limitation de responsabilité de BELIMO s'applique également à la responsabilité personnelle de ses employés, de son personnel, de ses représentants et de ses agents délégués.

15. Indemnisation

Dès la première demande de BELIMO, le client indemniserà et maintiendra BELIMO totalement exempté vis-à-vis de tout tiers, dans le cadre des événements cités aux termes de la section 13,

lettres a) à h). Cela s'applique également aux revendications dans le cadre de la responsabilité de produit.

16. Force majeure

Ni BELIMO, ni le client n'endosseront la responsabilité pour un dommage, quel qu'il soit, si des obstacles se présentent, qu'il est impossible d'éviter malgré le soin apporté, indépendamment du fait qu'ils surviennent sur le site de BELIMO, chez le client ou chez un tiers. Ces obstacles sont, par exemple, les épidémies, la mobilisation, la guerre, les révoltes, les problèmes opérationnels sérieux, les accidents, les litiges de la main d'oeuvre, la livraison retardée ou défailtante des matières premières requises, des produits semi-finis ou finis, le rejet hors spécifications de pièces importantes, les mesures institutionnelles ou injonctions, les risques naturels ou toute autre circonstance qui n'est pas, dans une large mesure, sous le contrôle de BELIMO ou du client. Toutefois, le paiement ne pourra pas être retenu ou retardé, sous prétexte de ces circonstances. Dans ces cas, les deux parties appliqueront des mesures efficaces, pour éviter les dommages, ou en cas de dommages, pour les minimiser autant que possible.

17. Revente

Si le produit est revendu, le client doit imposer au moins les mêmes limitations de restrictions de garantie à l'acheteur.

18. Politique de confidentialité

BELIMO accorde une grande importance à la mise en oeuvre du traitement des données licites pour protéger vos données personnelles. BELIMO s'engage à traiter vos données personnelles conformément à la législation en vigueur. Nous dépendons de tiers pour la fourniture de nos services. Ceux-ci ne traiteront vos données uniquement en relation avec les services convenus avec BELIMO. Ils garantiront le même niveau de protection des données que BELIMO, et ne transmettront pas vos données à des tiers sans votre accord.

Lors du traitement et du transfert de vos données à ces tiers, Belimo veillera à ce qu'un niveau approprié de protection des données soit garanti et que les mesures organisationnelles et techniques appropriées soient mises en oeuvre pour protéger vos données. Vous trouverez des informations détaillées sur notre directive concernant la protection des données sous l'adresse internet suivante :

www.belimo.com/privacy.

19. Modifications

BELIMO se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment.

20. Clause de divisibilité

Si une ou plusieurs conditions mentionnées ci-dessus s'avèrent ou deviennent invalides, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

21. Clause attributive de juridiction

La loi Belge s'appliquera exclusivement, ainsi que la Convention UN sur la Vente Internationale de Marchandises du 11 avril 1980 (CISG). Les tribunaux ordinaires de la juridiction de BELIMO seront seuls compétents.